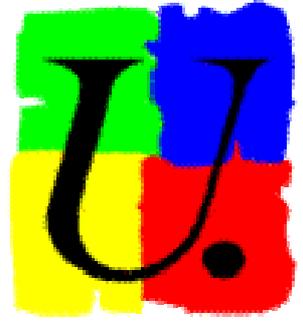


SNUipp FSU 31



Réunion d'Information Syndicale

S'organiser, s'informer, débattre, construire, revendiquer...

Spéciale « PES »

Mercredi 26 novembre 2014

De 9h à 12h

Chère, cher collègue,

Nous te convions à une réunion d'information syndicale le mercredi 26 novembre 2014. Cette réunion est ouverte à tous les Professeurs des Ecoles Stagiaires (syndiqué(e)s et non syndiqué(e)s, concours exceptionnel et renouvelé).

En ce début d'année, nous pensons qu'il est important de se retrouver et de prendre le temps de s'informer, débattre, échanger et construire ensemble.

Année de stage, entrée dans le métier et dans la carrière, revendications pour la formation, autant de sujets qui vous questionnent et dont il est important de discuter collectivement.

Pour cela nous t'invitons à participer à cette réunion d'information syndicale où tu pourras rencontrer d'autres débutants, des délégués du personnel et des responsables syndicaux.

A très bientôt,

L'équipe « Débuts de carrière » du SNUipp-FSU 31
Alexia SEGUIN et Léo SIMON



Programme de la Réunion d'Information Syndicale

9H - 12H

► L'année de stage (validation, titularisation, formation...)

Répondre au mieux à vos interrogations et inquiétudes

Premier bilan de la formation

► L'entrée dans le métier :

Echanger et débattre à partir des vécus de classe et d'école

► Informations sur vos droits et votre carrière

(congrés, temps partiel, mutations, indemnités de déplacement, mouvement, promotions...)

► Les commissions paritaires (CAPD, CTS...) Kézako?

Comment faire, comment s'y rendre ?

C'est un droit, vous êtes payé à plein traitement.

Les enseignants du 1^{er} degré, y compris les stagiaires, sont autorisés à participer à trois RIS (Réunion d'Information Syndicale) dans l'année scolaire dans le cadre de l'exercice du droit syndical.

Le nouveau dispositif ouvre la possibilité aux enseignants de participer à **une réunion d'information syndicale sur le temps de présence devant élèves**. Les deux autres peuvent être prises sur les 108h.

Un justificatif de présence vous sera fourni à l'issue de la réunion.

Vous devez seulement informer votre IEN de votre participation au moins 48 heures avant en utilisant le formulaire d'absence en PJ et en cochant la case "Autre absence".

Si l'absence a lieu sur un temps ESPE, vous leur fournirez le justificatif attestant de votre présence à la RIS.

Nous mettons également à votre disposition en PJ des modèles de lettre aux parents pour les informer de votre absence.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement complémentaire.

C'est où?

**ESPACE DURANTI
SALLE OSETE**
6, rue du Lieutenant-
Colonel Péliissier
31000 TOULOUSE
Métro Capitole

C'est ici



Merci de nous signaler ton inscription en nous contactant ainsi que les questions que tu souhaites aborder lors de la réunion (hors programme). 05 61 43 60 62 - snu31@snuipp.fr - ou en cliquant [ici](#).